

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°08 du 25 septembre 2008

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

*(en application du Code général des collectivités territoriales)*

Date de convocation : 19 septembre 2008

Date d'affichage : 19 septembre 2008

Nombre de conseillers : En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

L'an deux mil huit, le vingt cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de madame Elvira JAOUEN, Maire.

### **Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

Mme Elvira JAOUEN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Didier DAGUE, Mme Francelyse ADAM, M. Yves RIPOCHE, Mme Sylvette AMESTOY, M. Xavier COSTIL, M. Amar HADDOU, Mme Maryse TURC, M. Alain WURTZ, M. Pascal HOUEIX, The Hung PHAM, Mme Isabelle THENON, M. Christophe PRAS, M. Hussen KEBE, Mme Sandra POPIELUCH, Mme Séverine AUBERT, Mme Linda HELLA, Mme Anne-Claire LE BOLLOCH, Melle Sabrina MEDJBEUR, M. Régis GENET, Mme Monique HERVE, Mme Joëlle COLLET, M. Antoine VANDAELE, Mme Bénédicte DEREN.

### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-France TRONEL avait donné pouvoir à  
M. Christophe LHARDY avait donné pouvoir à  
M. Christian TAXIL avait donné pouvoir à

Mme Anne-Claire LE BOLLOCH  
M. Pascal HOUEIX  
M. Régis GENET

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Xavier COSTIL a été désigné secrétaire de séance.

La Maire procède à l'appel des conseillers à 20h35.

Madame la maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

**Approbation du procès verbal du conseil municipal des 15 mai, 5 juin, 26 juin et 17 juillet 2008**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les quatre procès verbaux.

**01 – Règlement intérieur du conseil municipal**

Le conseil municipal, **à la majorité, par 23 voix pour et 6 voix contre** (Mmes et Ms Régis GENET, Monique HERVE, Joëlle BIBAS, Antoine VANDAELE, Bénédicte DEREN, Christian TAXIL),

Adopte le règlement intérieur du conseil municipal proposé.

**02 – Donner acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du C.G.C.T.**

Le conseil municipal, prend acte des décisions prises par le Maire (n°2008-30 à 2008-50).

**03 – Conventions de mise à disposition gratuite d'équipements communaux avec quatorze associations**

Le conseil municipal, **à l'unanimité, par 28 voix pour et 1 non participation** (M. Antoine VANDAELE), approuve la convention type qui sera signée avec chaque association.

**04- Bourses communales**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, valide le montant des bourses communales 2008/2009 comme suit :

- Collégiens : 118 €
- Lycéens (voie classique) et enseignement supérieur : 175 €
- Lycéens enseignement technique : 195 €

**05 – Subvention exceptionnelle à l'association « Les Villageoises »**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 € à l'association « Les Villageoises ».

**06- Adoption du compte administratif 2007 et affectation du résultat de l'exercice**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve la modification du compte administratif 2007,
- Affecte au compte 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé le montant de 951 950,75 €,
- Affecte au compte 001, le déficit d'investissement reporté, la somme de 615 131,14 €,
- Affecte au compte 002, l'excédent de fonctionnement reporté, la somme de 107 308,11 €.

**07- Subvention exceptionnelle au Tennis Club de Courdimanche**

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 327 € au Tennis Club de Courdimanche.

**08- Conventions d'objectifs et de financement pour les prestations de services à passer avec la CAF**

Le conseil municipal, **à l'unanimité, par 28 voix pour et 1 non participation** (Mme Roseline Drouin) autorise madame la Maire à signer les conventions :

- des prestations de service unique pour les établissements d'accueil de jeunes enfants 0/4 ans, pour la crèche et la halte garderie,
- de prestations de service pour les accueils de loisirs,
- de prestations de service pour le relais assistantes maternelles (RAM)
- de prestations de service accueil temporaire pour les établissements d'accueil de jeunes enfants 4/6 ans pour la halte garderie.

**09- Conventions d'occupation temporaire de terrains appartenant à la CACP dans la ZAC Sainte-Apolline et la ZAC de la Touffe**

Le conseil municipal, **à la majorité, par 23 voix pour et 6 contre** (Mmes et Ms Régis GENET, Monique HERVE, Joëlle BIBAS, Antoine VANDAELE, Bénédicte DEREN, Christian TAXIL), autorise madame la Maire à signer les deux conventions.

**10- Demande de subvention au Conseil général du Val d'Oise pour des travaux réalisés à l'école maternelle André Parrain**

Le conseil municipal, **à la majorité, par 28 voix pour et 1 contre** (Mme Monique HERVE), autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h45.

Elvira JAOUEN

*Maire*